

277

— 5 —

COMMISSION pour l'examen du projet de loi,  
ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à  
modifier l'article 2 (2<sup>e</sup> alinéa) de la loi du  
8 décembre 1897. (N<sup>o</sup> 104, année 1899.)

Nommée le 6 juin 1899.

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : AUCOIN.

2<sup>o</sup> — GOMOT.

3<sup>o</sup> — THÉVENET.

4<sup>o</sup> — SILHOL.

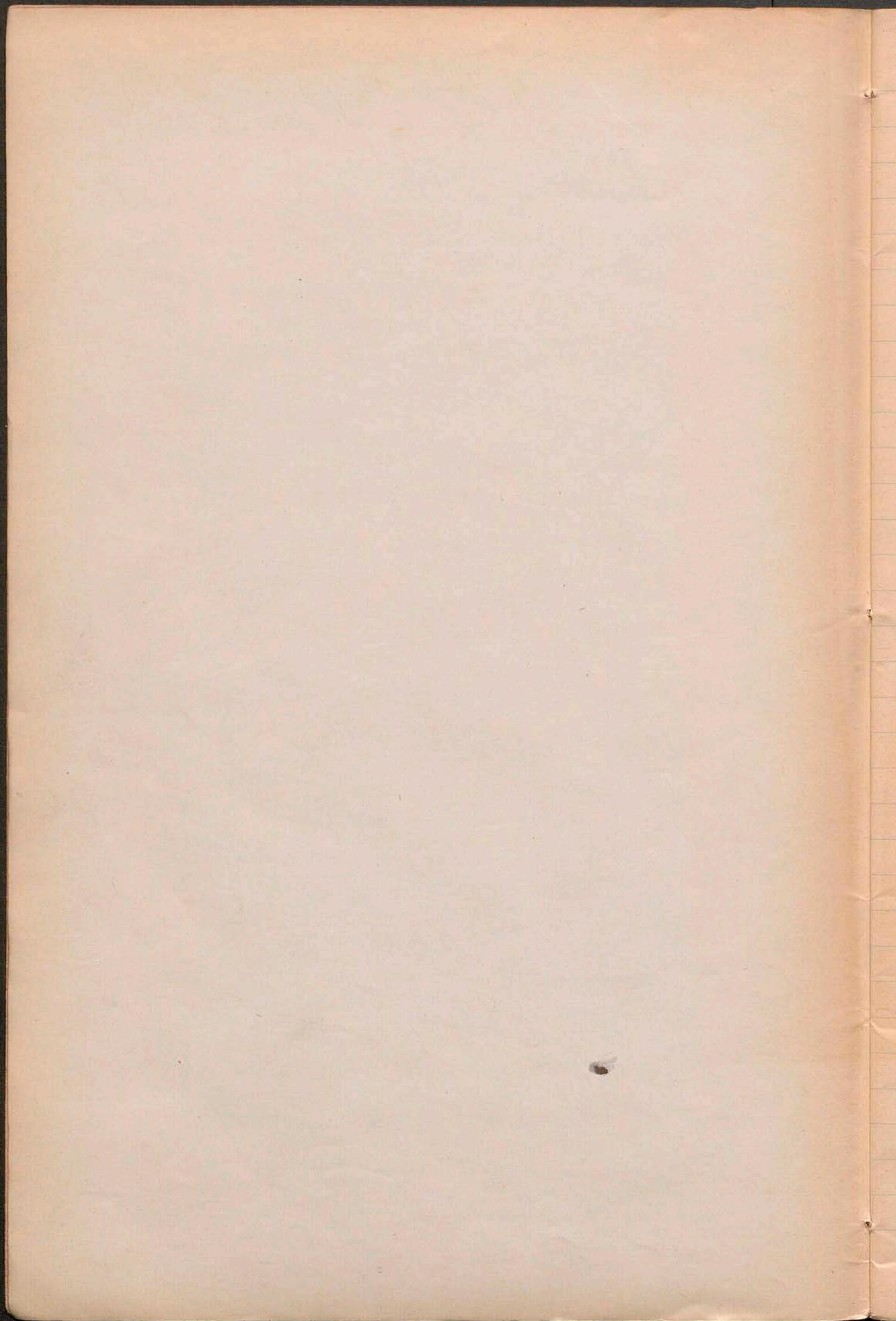
5<sup>o</sup> — MONSSERVIN. — *Président.*

6<sup>o</sup> — BADUEL.

7<sup>o</sup> — LÉOPOLD THÉZARD.

8<sup>o</sup> — DE CASABIANCA.

9<sup>o</sup> — SAVARY (Tarn). — *Secrétaire-Rapporteur*



Séance du 9 juin 1899.  
Le Commissaire dénommé Président M. Mouroux  
et Secrétaire M. Savary (2ans).

Après un discours à lequel prennent part M. M.  
Mouroux, Chivert, Badier, Ançois, Savary,  
le C<sup>o</sup> le sieur Juvrault au projet et donne  
rapport M. Savary (2ans).

Le Président

Le Secrétaire  
Savary

J. Mouroux